

-2.

Moi et mon identité alsacienne

MERCI HANSI!

Mon village
Hansi (1913)
La ronde de bienvenue aux cogognes.



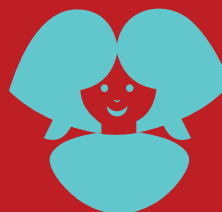
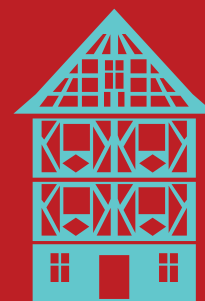
-1. L'ALSACE SE RÉSUME-T-ELLE EN 5 C ?

Les stéréotypes sont par nature réducteurs. Ceux de l'Alsace se sont construits dans un contexte particulier, principalement entre 1870 et 1918 durant l'annexion à l'Empire allemand, non sans arrière-pensées idéologiques de la part de leurs concepteurs, au premier rang des desquels Hansi et le cercle de Saint-Léonard. Ils témoignent d'un rejet d'une Alsace urbaine, industrialisée et germanisée.

En l'espace de soixante quinze ans, les Alsaciens vivent trois guerres et changent quatre fois de nationalité. Les fondements actuels de l'identité alsacienne reposent donc sur une histoire contemporaine mouvante et traumatique, celle d'une terre ballottée entre deux pays, deux langues, deux cultures.

Mais, cette identité traditionnelle et datée se résorbe lentement, par la disparition des générations marquées par les périodes antérieures à 1945.

Aujourd'hui, cette identité repose toujours sur une culture vivante, le folklore et la gastronomie, qui contribuent à cette image pittoresque à dominante rurale, composée de nombreuses images d'Épinal dont les plus emblématiques peuvent se résumer en 5 C.





Les 5C entre mythes et réalité



Colombage

Au moment où Hansi et d'autres créent l'archétype du village alsacien (il prétend représenter l'Alsace de son temps) avec ses maisons à pans-de-bois, elles appartiennent en fait déjà au passé, la Révolution industrielle est passée par là. Les villages changent et on construit presque exclusivement en brique après 1870. En ville, les colombages sont crépis pour lutter contre les risques d'incendie. Hansi restitue ainsi une image trompeuse et anachronique d'une Alsace avant tout rurale, demeurée inchangée malgré les progrès techniques et la présence allemande.

**LES
ALSACIENS
VIVENT DANS DES
MAISONS À
COLOMBAGES !**

Créée en 1972, l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne conseille et informe sur la sauvegarde de ce patrimoine alors que des maisons à pans-de-bois continuent à être détruites tous les ans du fait de la pression immobilière.



Cigogne

Hansi substitue la cigogne à l'oie comme oiseau fétiche de l'Alsace. Pour lui, la cigogne, oiseau migrateur, a la liberté de regagner la France à sa guise, contrairement aux alsaciens annexés en 1870. Tout comme la cigogne revient tous les printemps en Alsace, en survolant la France, elle est annonciatrice du retour certain de la mère patrie en Alsace.

Ses compositions pittoresques montrent très souvent une cigogne, dont le retour est attendu par les villageois comme ici dans Mon Village (1913). L'oiseau devient ainsi chez Hansi le symbole de la présence française en Alsace.

Alors qu'en 1900 les cigognes se comptaient par milliers en Alsace, il restait moins d'une dizaine de couples nicheurs dans les années 1970.

En 1976, le parc de réintroduction des cigognes de Hunawihr (aujourd'hui Natur'O Parc) est créé pour mener une vaste opération de sauvegarde à l'échelle de la région par la perte de l'instinct migratoire, le baguage des individus, l'aménagement de volières et de nids...

Aujourd'hui, environ 600 couples de cigognes nichent en Alsace dont la moitié ne migre plus en hiver.

**LA CIGOGNE
EST L'ANIMAL
EMBLÉMATIQUE DE
L'ALSACE !**



Cathédrale

Érigée par des maîtres d'œuvres venus, tant du monde germanique que du domaine royal français, elle constitue une synthèse entre les cathédrales allemandes et françaises. Cette histoire en fait un puissant symbole de la double culture alsacienne.

**LA
SILHOUETTE
ATYPIQUE DE LA
CATHÉDRALE
SYMBOLISE
L'ALSACE !**



Coiffe

Historiquement la coiffe à grand nœud n'était portée que dans la campagne environnant Strasbourg (notamment dans le Kochersberg et le pays de Hanau). C'est cette proximité avec Strasbourg où passaient tous les voyageurs qui a favorisé l'hégémonie de ce grand nœud.

En 1800, il s'agit encore d'un simple ruban souple noué sur la coiffe. Le ruban qui progressivement s'élargit et se raidit tout au long du 19^{ème} siècle, avec l'augmentation de la largeur des métiers à tisser des rubanniers. Le grand nœud est donc avant tout un produit de l'ère industrielle.

**LES
ALACIENNES
PORTENT UN
GRAND NŒUD NOIR
SUR LA TÊTE !**



Choucroute

On ne saurait réduire la gastronomie alsacienne à la choucroute ni penser que les Alsaciens en mangent tous les dimanches. Les spécialités sont nombreuses : Baeckaoffa, Fleischschnacka, Flammekueche, Lewerknepfle, Spätzle, Kugelhopf, Bretzel... En réalité, on mange de la choucroute dans toute l'Europe centrale. Celle dite garnie ou royale a été « codifiée » à Paris après 1870 par les émigrés alsaciens, comme plat « national » lors de dîners. C'est devenu la recette aujourd'hui traditionnelle après avoir été réimportée en Alsace.

Il existe également des spécialités culinaires associées à des terroirs spécifiques : les repas marcaires des fermes-auberges de montagne ou les carpes-frites du Sundgau par exemple.

Les traditions liées aux fêtes religieuses sont encore très suivies. Ainsi on trouve pendant le temps de l'Avent les Bredele, le Beerawecka ou les Mannele. À Carnaval, on peut déguster des Schankala ; à Pâques, des Lammala.

**LES
ALSACIENS NE
MANGENT QUE DE LA
CHOUCROUTE !**

Cependant à bien y regarder, l'image de l'Alsace va bien plus loin que ces 5C, d'autres symboles complètent son identité et alimentent son évocation.



L'Alsace est une des régions d'Europe qui compte le plus de châteaux forts médiévaux conservés ! Même en ruine, leurs silhouettes marquent le paysage.

Cette image que le visiteur à des hauteurs alsaciennes a son emblème : le Haut-Koenigsbourg. Son allure de château de contes de fée, attirant chaque année près de 520 000 visiteurs, ferait presque oublier qu'il fût reconstruit comme symbole de la présence allemande en Alsace en début du 19^{ème} siècle.



Le cœur se retrouve souvent dans les arts décoratifs en Alsace : dans les fenêtres, volets, portes, armoires, nappes, murs, poutres, façades des vieilles bâtisses, meubles...

Autrefois, le cœur était un symbole qui permettait de repousser les mauvais présages et les mauvais esprits. On raconte aussi que lorsqu'une famille alsacienne avait une fille à marier, elle le faisait savoir en découpant un cœur sur les volets.

Aujourd'hui, le cœur symbolise toujours le bonheur, l'amour et tout simplement la vie. On le retrouve sur les nappes alsaciennes où il accompagne les autres emblèmes de l'Alsace.



L'Avent est un temps fort du calendrier religieux et de l'année en Alsace, marqué par des traditions germaniques, comme la décoration de sapins ou les marchés de Noël, et des spécialités culinaires : Bredele ou Mannele de Saint Nicolas.

La réforme protestante substitue à ce dernier, le *Christkindel*, jeune fille venant distribuer les cadeaux aux enfants sages, secondée par le Hans Trapp, personnage historique terrifiant, chargé de punir les enfants pas sages.

L'émigration des Alsaciens, notamment après 1870, a contribué à populariser la tradition du sapin de Noël en France.

Prisé pour acheter cadeaux et décorations, le marché de Noël de Strasbourg est le seul de la région jusqu'à l'ouverture de celui de Kaysersberg en 1987. Fort de leur succès, les marchés de Noël se multiplient rapidement dans la décennie suivante et deviennent un enjeu touristique majeur.

Souvent décriés par les locaux, les marchés de Noël s'uniformisent, en adoptant les chalets pittoresques d'outre-Rhin et en multipliant les stands de nourriture à emporter.

Les marchés de Noël sont devenus une attraction commerciale saisonnière qui s'est diffusée à toute la France.

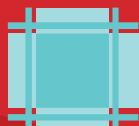


Poterie

Dès le Néolithique, l'argile de la plaine du Rhin est utilisée pour faire de la céramique et en 1850 on ne compte pas moins de trente villages dans le Bas-Rhin qui pratiquent cet artisanat.

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la production s'industrialise et évolue vers des céramiques techniques (canalisations, cuvettes de WC...). Coupée de ses débouchés allemands, elle périclité après 1918 et se recentre sur la céramique alimentaire traditionnelle.

Aujourd'hui, ne subsistent que deux centres : Betschdorf et Soufflenheim. Si la poterie colorée de Soufflenheim sert à la cuisson, les pots gris à décors au bleu de cobalt de Betschdorf permettent de conserver les aliments (huile, saindoux, cornichons, choux, œufs...).



Carreaux >

Le kelsch : tissu de lin, de coton ou de métis produit en Alsace. Orné d'un motif de carreaux formés par le croisement de fils de couleur bleue et/ou rouge, son nom vient de *Kölsch* (originaire de Cologne) et se réfère au bleu tiré du pastel cultivé près de cette ville. Traditionnellement, ce tissu était exclusivement utilisé pour le linge de lit, avant d'être employé plus largement dans la décoration au 20^{ème} siècle.

En 2015, deux tisserands, l'un à Muttersholtz (Bas-Rhin), l'autre à Senheim (Haut-Rhin) produisaient encore du kelsch en Alsace. Aujourd'hui seul celui de Senheim poursuit l'aventure.



Géranium

Implanté en Alsace depuis le Moyen Âge, le géranium était à l'origine réputé pour son emploi en médecine. De par sa résistance au climat de la région et par sa capacité à éloigner les moustiques, il est devenu un signe d'ornement distinctif de la région.

Dans les années 1980, élus et horticulteurs ont souhaité lui donner une reconnaissance officielle, et le géranium d'Alsace est aujourd'hui une appellation contrôlée.

La marque partagée « Alsace » est le porte-drapeau symbolisant le territoire, son identité et ses valeurs. Elle a été lancée pour renforcer le rayonnement, l'attractivité et la compétitivité de l'Alsace. Devenir partenaire permet d'afficher son appartenance à l'Alsace. Ce réseau d'entreprises alsaciennes, contribue au développement de l'économie régionale et participe à l'entretien d'une imagerie traditionnelle.



ADT
ALSACE
DESTINATION
TOURISME



Ambassadeur
Alsace

Alsace



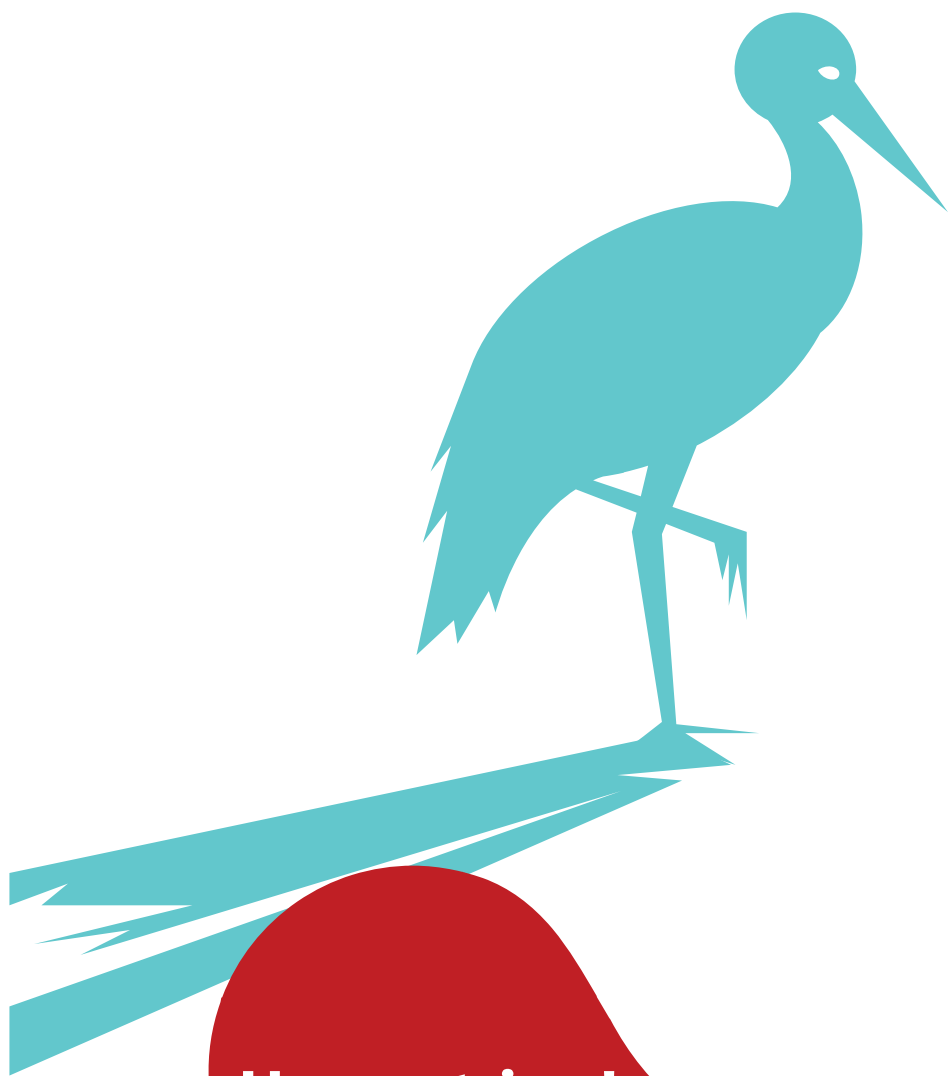
MAISON DE L'ALSACE
CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS



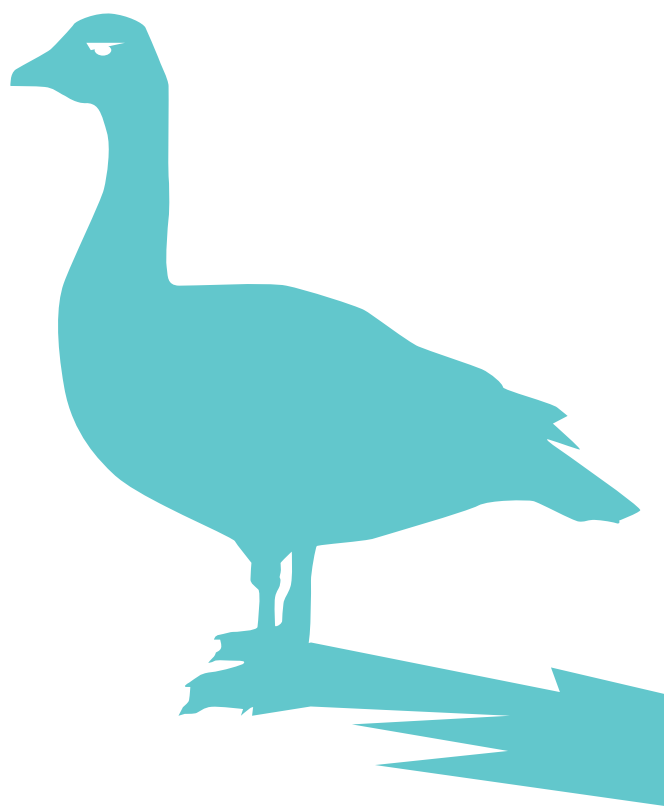
Moi et les traditions

Quelle tradition, qu'elle soit
gastronomique ou autre,
suivez-vous tout au long de l'année
ou pour une fête en particulier ?





Usurpatrice !



L'ALSACE IMAGINAIRE

Ce sont d'abord les clercs qui imaginent pour cette région un passé mythique, dans lequel les représentations populaires n'ont aucune place. Avec l'intégration politique et culturelle à la France, les élites changent leur mode de vie mais aussi leur système de référence.

La fin du 18^{ème} siècle et la première moitié du 19^{ème} voient ressurgir une Alsace des contes et des légendes, une Alsace populaire. Elle avait été jusque-là, soit négligée, soit occultée ou travestie. Sous l'influence des Romantiques allemands, les intellectuels alsaciens, surtout protestants, commencent à recueillir les traditions locales. Ils replongent ainsi dans l'imaginaire alsacien.

Une identité alsacienne émerge...

... arrive la césure de 1870.

À partir de 1870, se propage en France, grâce à l'activisme d'Alsaciens francophiles, émigrés ou non, la thèse selon laquelle les Alsaciens n'étaient germanophones qu'à cause de l'annexion et de la politique de germanisation de l'Empire allemand ; qu'ils n'attendaient qu'une chose : le retour de la France. En Alsace, les intellectuels, comme le Cercle de Saint-Léonard cherchent à lutter contre la politique de germanisation de la région, en mettant en avant la singularité de la culture alsacienne, notamment sa composante d'origine française.

Mais en 1918 se produit la collision des imaginaires. Pendant un demi-siècle, les Français, confortés par les « optants » et leurs descendants émigrés en France, ont fantasmé une Alsace qu'ils connaissaient au final peu et qui correspondait de moins en moins à la réalité. En symétrie, sous l'action des militants de la cause française en Alsace, les Alsaciens avaient idéalisé une France qu'ils ne connaissaient pas davantage. Les deux parties vont être confrontées aux réalités de 1918.

Coupée de l'Alsace durant quarante-sept années, la France de la Troisième République, marquée par un centralisme fort et un jacobinisme affiché, ne peut appréhender les mutations d'une région demeurée largement germanophone, ayant adopté l'organisation fédérale de l'Empire allemand. Au choc des cultures administratives s'ajoute celui des identités, il en résulte d'abord un « malaise alsacien » puis l'autonomisme des années 1920 et 1930.

La vision allemande

À l'opposé de la France, les autorités allemandes peuvent aisément instrumentaliser le passé ainsi que la composante d'origine germanique de l'identité alsacienne pour conforter le discours idéologique du *Reich* sur les « frères retrouvés ».

La vision allemande est de ce point de vue bien plus simple : l'Alsace est culturellement allemande et n'est devenue française que par un sort de l'histoire, corrigé en 1870. Il suffirait juste d'expurger les conséquences de deux cents années de présence française. Ce faisant, les autorités sous-estiment les apports de la Révolution française qui ont créé un sentiment d'appartenance nationale en faveur de la France. Les Allemands fantasment donc moins l'Alsace, entre 1870-1918, qu'ils ne font la sourde oreille aux remontées du terrain.

La même instrumentalisation de l'histoire et de l'héritage culturel de l'Alsace est opérée par les Nazis entre 1940-1944 durant l'annexion de fait.

Le Haut-Koenigsbourg, un manifeste allemand face à la France

À l'Alsace fantasmée côté français répond l'imaginaire médiéval de Guillaume II. Il a accepté le château que lui offrait Sélestat et l'a fait restaurer de 1901 à 1908. Il s'agissait de marquer politiquement le territoire et de réintégrer l'Alsace dans le récit national allemand.

Le travail de l'architecte Bodo Ebhardt, très discuté à l'époque, à cause de sa portée politique, a rencontré depuis une lecture plus dépassionnée.

Léo Schnug (1878 – 1933) se voit confier la réalisation des peintures murales. Schnug fantasmait aussi l'Alsace mais celle du Moyen Âge. On lui doit cette peinture murale de la salle des banquets, montrant un tournoi où s'affrontent les Tierstein et les Rathsamhausen.



Tournoi avec un chevalier de Rathsamhausen
Léo Schnug
Peinture murale
Château du Haut-Koenigsbourg

© CD67

Au fond, il y aura eu et il y a autant d'Alsaces imaginaires, qu'il y a de sources, de traditions, d'acteurs et de contextes. Mais cette diversité est la marque de l'identité alsacienne mouvante.

Langue ? idiome ? dialecte ? patois ?

Langue

Système de signes vocaux ou graphiques conventionnels, utilisé par un groupe d'individus pour l'expression du mental et la communication.

> L'alsacien est techniquement une langue.

Langue propre à une communauté, une génération, une nation, un peuple.

> L'alsacien est un idiome, mais le terme est rarement connoté positivement.

Idiome

Forme particulière d'une langue, parlée et écrite dans une région. Il se compose souvent de variétés locales, qui s'expliquent par des mutations linguistiques.

> L'alsacien est techniquement et historiquement un ensemble de dialectes.

Dialecte

Système linguistique essentiellement oral, utilisé sur une aire réduite et dans une communauté déterminée. Le terme a une forte connotation négative.

> L'alsacien n'est pas un patois.

Patois

En 1985, le recteur Pierre Deyon rappelait : « Il n'existe (...) qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de France ».

« Le programme langue et culture régionales en Alsace/Bilan et perspectives », 1985.



Majoritaire dans les années 1960, l'édition bilingue des Dernières Nouvelles d'Alsace est arrêtée en janvier 2012 par manque de lecteurs.

© DNA

MAGASIN

Gschafft

Làda

Dans le nord

Dans le sud

Weiha

TARTE

Dans le sud

Kueche

Dans le Nord

Bas-Rhin
Haut-Rhin

Les parlers diffèrent d'un secteur à l'autre. Dis-moi comment tu parles et je te dirai d'où tu viens... Le postulat se vérifie à coup sûr en Alsace !

Après le Larousse en 2018, le Robert admet lui aussi le mot bredele. Le petit b iscuit alsacien est désormais reconnu par les dictionnaires du monde francophone. Un autre mot alsacien, le schmutz (un baiser), arrive dans le Larousse en 2019.

Beaucoup de mots courants (bonjour, merci, au revoir) sont prononcés avec l'accent français (bouchour, merssi, aurevoar). En alsacien, on note que les principales différences viennent essentiellement de l'accent et de la prononciation du mot. Si certains termes diffèrent seulement phonétiquement (bredele/bredala), d'autres n'ont rien à voir les uns avec les autres.

GRA TUIT

Kostelos

Umesuncht

Dans le nord

Dans le sud

POMME
DE TERRE

Grumbeere

Hardepfel

Dans le nord

Dans le sud

MARDI

Dieschdàà

Zischdig

Dans le nord

Dans le sud

LA GRÊLE

De
Schlosr äje

**D'R
HÀGEL**

Dans le nord

Dans le sud

Si à l'instar d'autres langues régionales, la transmission se fait essentiellement dans la sphère familiale, plusieurs initiatives, artistiques ou éducatives, visent à faire vivre l'alsacien.

Ainsi dans les arts, **le théâtre alsacien** s'est développé dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle grâce à plusieurs auteurs de renom mettant en scène, souvent de manière cocasse, les tribulations des Alsaciens, ce théâtre populaire où le vaudeville prédomine reste prisé de nos jours.

Longtemps ringardisée, de par sa proximité avec la musique populaire du sud de l'Allemagne, de Suisse ou d'Autriche (**Bloosmusik**), la musique alsacienne se renouvelle à partir des années 1970, avec les créations d'artistes comme René Egles. Une scène rock alsacienne émerge avec des groupes comme **Kansas of Elsass & De Gang**, les **Brederlers**, **Les assoiffés** ou encore les **Hopla Guys**.

Enfin, il existe de nombreux groupes ou associations, dont le but est de faire rayonner la langue, de la transmettre et de favoriser son apprentissage pour qu'il y ait à nouveau plus de locuteurs.



© Médiathèque de Brumath

Gustave Stoskopf

Brumath (Bas-Rhin) 1869-1944

En 1898, il rédige sa comédie **D'r Herr Maire**, où le docteur Freundlich, un ethnologue allemand venu étudier les Alsaciens et leur langue, relève les expressions les plus roustillantes du dialecte.

Il s'agit de la première et plus célèbre pièce écrite en alsacien par Gustave Stoskopf, membre fondateur du Théâtre alsacien de Strasbourg en 1898.



© Claude Truong-Ngoc

Roger Siffer

Villé (Bas-Rhin) 1948

Comédien, homme de radio, chansonnier régionaliste, humoriste et cabaretier.

La Chouc' a été créée le 2 février 1984 par Roger Siffer, accompagné bientôt par de nombreux artistes alsaciens (sa compagne Suzanne Mayer, Henri Muller, Jean-Pierre Schlagg, Christian Dingler...). Lieu de spectacles satiriques en français et en alsacien, dans la lignée de Germain Muller, il accueille aussi une émission radiophonique retransmise en direct sur France Bleu Alsace.

Vers 300
av. J.-C.

1^{er} siècle
av. J.-C.

58
av. J.-C.

406-407

496

8^{ème} - 9^{ème}
siècles

1150 -
1250

13^{ème}
siècle

On ne parle qu'une langue dans la région : le **celtique** qui devait avoir des variantes dialectales qui nous échappent.

Des groupes de Germains s'installent sur le Rhin supérieur.

Jules César conquiert la rive gauche qui fait partie de l'empire romain jusqu'en 451 après J.-C.

Le **latin** devient langue officielle. Le **celtique** reste sans doute la langue du peuple.

La Gaule est envahie. Les Alamans, tribu germanique, s'installent dans ce qui devient l'Alsace. Le **l'alménique** remplace le **latin** et le **celtique**.

Son emploi jusqu'à nos jours, constitue la trace de l'installation des **Alamans** au 5^{ème} siècle, donnant naissance à l'Alsace.

Clovis, roi des Francs, un autre peuple germanique, bat les Alamans lors de la bataille de Tolbiac. Les Francs s'installent dans le nord de l'Alsace (dans l'Outre-Forêt) et y introduisent le **francique**.

Deux langues d'origine germanique coexistent alors en Alsace (le **francique** et l'**alménique**) et sont parlées par la quasi totalité des habitants de la région au début du 6^{ème} siècle.

À la demande de Charlemagne, ces deux langues seront utilisées pour christianiser les tribus germaniques.

Il existe, à côté des parlers dialectaux, une langue poétique et raffinée. Afin d'être compris de tous, les poètes ou **Minnesänger**, écrivent dans une sorte de **langue neutre**, dans laquelle les variantes dialectales restent néanmoins perceptibles. Cette langue disparaît avec la poésie courtoise.

Une première allemande apparaît.

Le test du Barabli

On prête à l'abbé Wetterlé, député alsacien au *Reichstag* et partisan de la cause française, passé en France dès 1914, un test pour distinguer les Alsaciens, faits prisonniers durant la Première Guerre mondiale, des soldats badois qui cherchaient à se faire passer pour alsaciens afin d'échapper à l'internement. À la question : *Was esch dess ? Qu'est ce que c'est que ça ?* » en montrant un parapluie, un Alsacien répondait « *A Barabli* » là où un Badois répondait « *ein Regenschirm* » trahissant son origine allemande.



Germain Muller

Strasbourg (Bas-Rhin) 1923-1994

Auteur dramatique, acteur, poète, chansonnier, humoriste, homme politique. Il est le cofondateur avec Raymond Vogel et Mario Hirlé, du cabaret satirique strasbourgeois « **De Barabli** » en 1946.

Par son sens de l'autodérision, il a contribué à panser les plaies de la société alsacienne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et ce faisant a façonné l'imaginaire de la région. Les revues du **Barabli**, en dialecte, sont entrées dans l'histoire de l'Alsace.

13^{ème}
siècle

14^{ème}
siècle

15^{ème}
siècle

1648

1789

1816

1870

Vers
1899

La charte en
français est
écrite en 1255.

La première mention d'un dialecte alsacien date de 1369. Au milieu du 14^{ème} siècle, les cours princières commencent à utiliser une langue uniformisée qui intègre des éléments de différents dialectes germaniques : l'allemand (*Hochdeutsch*) est né.

Cette nouvelle langue est diffusée grâce à l'invention de l'imprimerie et à la Réforme. Luther, qui voulait être compris de tous, a eu recours pour sa Bible, aux dialectes de l'allemand moyen et à la langue des chancelleries.

Après la guerre de Trente Ans, l'Alsace est intégrée au Royaume de France. Les textes en dialecte deviennent rares mais il continue d'être parlé. Le français s'impose comme langue, d'abord administrative puis de communication. Ce sont d'abord les élites urbaines, puis, plus lentement, les classes populaires qui sont touchées.

Lors de la Révolution française, tous les dialectes sont bannis en France.

Georges Daniel Arnold (1780-1829), publie en 1816, une pièce intitulée « *Der Pfingstmontag* » (*Le lundi de Pentecôte*) considérée comme la première pièce de théâtre en alsacien.

La langue et les coutumes alsaciennes deviennent un enjeu dans les polémiques franco-allemandes.

L'allemand devient la langue administrative et enseignée à l'école, l'alsacien reste majoritairement utilisé. Le français, bien que combattu par les autorités allemandes, reste toléré jusqu'en 1914.

E. Martin et H. Lienhard publient le « *Wörterbuch elsässischer Mundarten* » un imposant lexique alsacien, avec toutes les variantes locales de la langue, un véritable trésor linguistique.



Cercle René Schickele

Affiche de Cl. Buret
1975

Musées de la ville de Strasbourg © M. Bertola

Le cercle René Schickele

Fondée en 1968, en réaction à la dégradation croissante de la langue allemande et des dialectes dans notre région, cette association choisit de mettre en avant l'idée d'une « culture bilingue » ouverte sur les cultures française et allemande, et donc sur leurs deux langues.

L'OLCA

L'**Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle** (OLCA) œuvre pour une présence plus forte de l'alsacien dans tous les domaines et soutient les initiatives des associations, collectivités, administrations et entreprises. Il est également pôle d'information et de documentation dans les domaines de la langue et de la culture régionale.

Son action s'inscrit en accompagnement des politiques initiées par la Région Grand Est et les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les écoles bilingues

L'enseignement bilingue français-allemand en Alsace date d'une trentaine d'années. Initié à l'origine par les écoles privées ABCM – Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle, l'Éducation nationale a suivi puis encouragé le développement d'un enseignement paritaire dans plusieurs écoles de la région. Durant l'année scolaire 2017-2018, 29 000 élèves du premier degré, public ou privé, ont suivi un enseignement bilingue soit 16,2 % des écoliers.

1918

À l'issue de la Première Guerre mondiale, se met en place une politique de francisation par la langue. Toute une génération apprend **le français**, sans que l'alsacien disparaisse pour autant : il est encore massivement pratiqué en 1939.

1940 -
1944

L'Alsace est annexée au Troisième Reich allemand et **il est interdit de s'exprimer en français**.

Après
1945

Pour la première fois dans l'histoire de l'Alsace, **l'allemand est exclu de l'école primaire et sa place fortement limitée dans la presse**. Il est enseigné au titre de langue étrangère dans les lycées.

L'alsacien est pros crit de l'école. Mais il est surtout vécu comme une honte nationale à cause de son lien avec la langue allemande.

Ces tensions négatives provoquent un phénomène d'autocensure au sein des familles qui tendent à ne plus transmettre l'alsacien à leurs enfants.

1960

La fin des années 1960 commence à remettre en cause la situation linguistique. De nouvelles organisations et périodiques sont créés, qui prennent fait et cause pour **la langue régionale**.

On assiste ainsi à une lente prise de conscience : l'idée que l'alsacien représente un élément du patrimoine et un atout de même que l'utilité de maîtriser l'allemand devient une évidence.

Les
Haut-
int
l'Éduca
de l'ens
c

Moi et la langue alsacienne

Quels mots, expressions en
alsacien substituez-vous au
français ?

1970

Conseils généraux du
Haut-Rhin et du Bas-Rhin
interviennent auprès de
l'État national en faveur
de l'enseignement de l'allemand
à l'école primaire.

1980

Milieu des années 1980, début
des cours de LCR (langues et
cultures régionales).

1992

Un **enseignement bilingue**
précoce paritaire
français-allemand est
progressivement mis en place
par l'Éducation nationale.

1994

Création avec le soutien des
Conseils généraux, de l'Office
régional du bilinguisme un
organisme chargé de la
promotion du bilinguisme.

2001

L'Office régional du bilinguisme
change de dénomination pour
s'appeler désormais Office pour
la langue et les cultures d'Alsace
et de Moselle : OLCA.

Le dialecte qui
décline sous nos yeux a
une longue histoire, il
constitue de ce fait un
fondement de l'identité
alsacienne.

-3. IDENTITÉ FRONTALIÈRE ?

Longtemps vécue par les Alsaciens comme la matérialisation d'une coupure d'avec une moitié de leur héritage, et donc de leur identité, la frontière symbolisait également l'obligation du choix de cœur pour une nation au détriment de l'autre. Ce choix imposé força nombre d'Alsaciens à l'exode et des familles au déchirement lors des basculements nationaux.

La construction européenne, rendue possible par la réconciliation franco-allemande, supprima l'impératif du choix et permet aujourd'hui aux Alsaciens, notamment grâce aux accords de Schengen, d'assumer pleinement leur double culture et de profiter des bienfaits de leur position sur le Rhin.

Car l'Alsace a la particularité, avec la Moselle, d'être la seule région frontalière française à avoir pour voisin deux pays, l'Allemagne et la Suisse, offrant un marché du travail lucratif mais aussi un coût de la vie avantageux surtout en Allemagne.

Plus que jamais, les Alsaciens se jouent de la frontière pour chercher outre-Rhin rémunérations attractives, bonnes affaires ou divertissements, malgré la barrière de la langue qui se fait d'avantage ressentir pour les jeunes générations.

Passer la frontière est devenu aujourd'hui un acte banal et souvent quotidien pour nombre d'habitants, de part et d'autre d'une frontière qui ne se rappelle plus à eux que lors de crises sécuritaires.

Les collectivités alsaciennes, conscientes du poids de l'histoire et du besoin d'Europe, multiplient les ponts, au propre comme au figuré, avec leurs homologues allemandes ou helvétiques.

Strasbourg, ville symbole des conflits franco-allemands qui ont plongé le continent dans deux guerres mondiales en l'espace de trente ans, est choisie pour accueillir le Conseil de l'Europe dès 1949, rejointe plus tard par le Parlement européen et de nombreuses autres institutions européennes.

LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME



- L'État-major de l'Eurocorps
- La Direction européenne de la qualité des médicaments et soins de santé
- Le médiateur européen
- La Commission centrale pour la navigation du Rhin dès 1918 (cf. traité de Versailles)
- L'Observatoire européen de l'audiovisuel
- La fondation européenne pour la science



La transfrontalité : grands projets et quotidien

Sur la frontière, de multiples projets ont vu le jour dans des domaines très variés (environnement, tourisme, santé, développement économique, aménagement, planification...).



© Tristan Vuano - ADT

Sa forme triangulaire symbolise la région mulhousienne, zone de jonction de trois pays : l'Allemagne, la France et la Suisse.

Le quartier et la tour de l'Europe à Mulhouse (1959-2015).

Face à la désindustrialisation de la ville, le maire de Mulhouse, Émile Muller (1915-1988), entreprend de nombreux projets urbains, parmi lesquels le projet de reconversion du quartier de la Dentsche en quartier « Europe ». Ce projet place en son cœur une tour conçue par l'architecte mulhousien François Spoerry qui est inaugurée en mai 1973.

Service public, santé, inclusion sociale

> La **Maison de la petite enfance franco-allemande** a ouvert ses portes au mois d'avril 2014. L'initiative est née d'un besoin commun des villes de Strasbourg et de Kehl de disposer de places d'accueil collectives supplémentaires, afin de répondre à une demande croissante de la population, mais aussi, d'une volonté politique forte, de créer une crèche véritablement transfrontalière au cœur de l'agglomération Strasbourg-Kehl. L'objectif du projet franco-allemand est également de favoriser, dès le plus jeune âge, la connaissance de l'autre via le bilinguisme et les échanges culturels au sein d'une même structure.

...

Culture, tourisme

> Le projet de l'Eurodistrict **PAMINA** vise, grâce à un jeu numérique pédagogique, à faire avancer en milieu scolaire le bilinguisme et l'identification à la région transfrontalière.

> La **Carte interactive de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau** propose aux citoyens des informations sur la vie quotidienne du territoire transfrontalier.

> Le **Pass Musées** du Rhin supérieur lancé le 1^{er} juillet 1999, est le premier passeport culturel tri-national d'Europe. Il offre, pendant un an un accès illimité à environ 320 lieux incitant les populations à traverser les frontières pour découvrir musées, châteaux, sites et jardins.

...

La Moselle

Les Vosges



Aménagement du territoire, urbanisme, transports

La coopération dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des transports est active.

> Le **tramway transfrontalier de Bâle-Saint-Louis en 2017-2018 et de Strasbourg-Kehl**, opérationnel depuis le 29 avril 2017 est une démarche emblématique. Résultant de la volonté politique des maires de Strasbourg et de Kehl. Cette ligne transfrontalière a nécessité l'édification d'un nouveau pont sur le Rhin.

...

L'aide à la mobilité transfrontalière

Le Centre d'aide à la mobilité transfrontalière a pour objectif d'augmenter la disposition des adolescents et des jeunes adultes à vivre des pratiques transfrontalières, organisant des stages et des formations dans les pays voisins.

De même, le projet de *profiling* professionnel de l'Eurodistrict vise à mettre en place un partenariat transfrontalier effectif dans le domaine éducatif en mettant en relation les écoles françaises et allemandes.

Enfin, **Eucor**, premier campus européen trinational, regroupe cinq universités françaises, allemandes et suisses, et constitue le noyau de la Région scientifique transfrontalière du Rhin supérieur.

D'autres initiatives ont été développées comme l'ouverture en 2016 à Paris du « point de contact franco-allemand pour la coopération transfrontalière des pôles de compétitivité (DFKS) ».

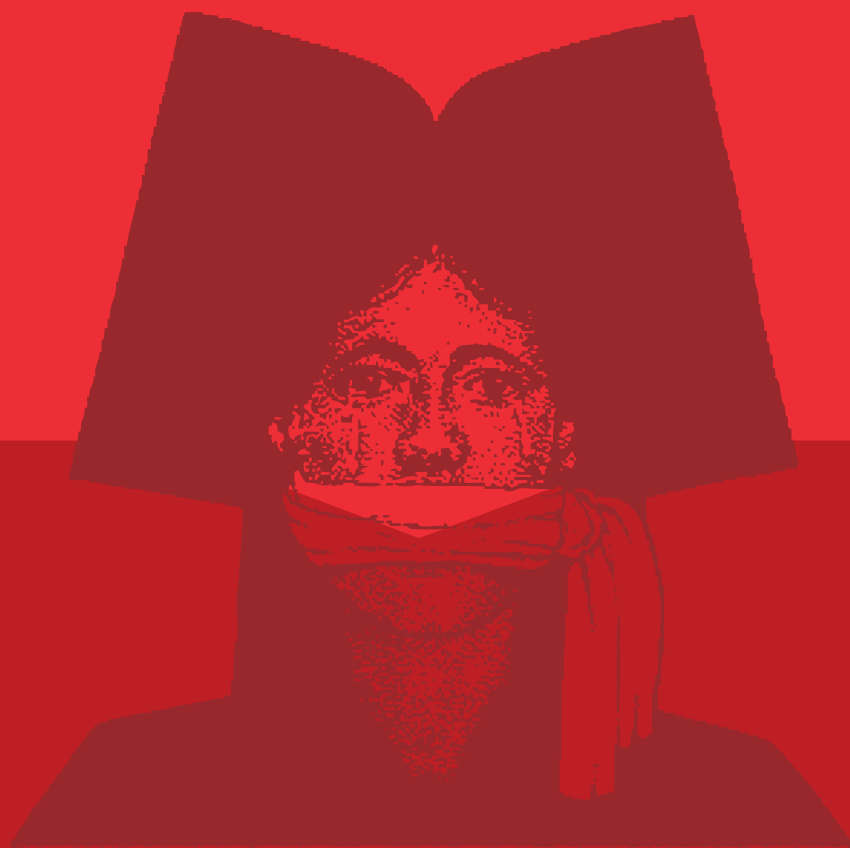
INFOBEST est un acronyme de l'allemand INFORMATION und BERATungsSTelle (lieu d'information et de conseil). Les INFOBESTs sont les premiers bureaux d'accueil pour répondre à toutes les questions transfrontalières sur l'Allemagne, la France et la Suisse. Institution publique et généraliste, elle a pour objet de rendre possible et d'encourager le vivre-ensemble dans l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Elle joue ainsi un rôle de charnière entre les administrations des trois pays du Rhin supérieur et favorise la communication et la collaboration transfrontalières.

L'EuroAirport de Mulhouse-Bâle-Freiburg

Établissement public franco-suisse, l'EuroAirport de Mulhouse-Bâle-Freiburg est organisé par une convention bilatérale franco-suisse depuis 1949. En 2019, l'EuroAirport a vu transiter plus de neuf millions de passagers dont une majorité sur les vols de la compagnie *low cost* Easyjet.

La Suisse

Rendons la parole à l'Alsace !



ALSACE

'au bord !

1924

Victoire aux élections du « Cartel des gauches », le nouveau président du Conseil, Édouard Herriot annonce l'extension de l'ensemble de la législation nationale à l'Alsace-Lorraine. Face à la révolte des Alsaciens et des Lorrains, il fait machine arrière. Le « malaise alsacien » évolue en un mouvement autonomiste.

1926

Le comité du *Heimatbund* édite un manifeste qui demande un statut de « minorité nationale » et « l'autonomie complète dans le cadre de la France ». Ils entrent en relation avec les autonomistes bretons et corses afin de développer la stratégie de l'*Einheitsfront*.

Affrontements sanglants entre patriotes français et autonomistes alsaciens à Colmar.

1927

Du 8 au 12 avril 1927, premier procès de Colmar contre les autonomistes alsaciens-lorrains.

1928

La France organise de nombreuses arrestations dans les milieux autonomistes et du 1^{er} au 24 mai 1928, a lieu le second procès de Colmar. Seules des peines légères sont prononcées par le tribunal.

Tous les condamnés sont amnistiés par Pierre Laval en 1931.

1945

Après de grosses vagues d'arrestations en 1939, 1945 voit la fin de l'autonomisme politique dont une frange s'est compromise avec le régime nazi avant et durant la guerre.

Dès la fin des années 1960, le régionalisme, terme plus consensuel que celui d'autonomisme, apparaît. Des journaux sont créés et publient des articles en alsacien (la revue *Rot un wiss* (Rouge et blanc) en 1975). Des groupes politiques se présentent aux élections locales et législatives. Mais dans les années 1980, le mouvement régionaliste perd de son dynamisme.

Entre revendication égalitaire et repli identitaire

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les Neutralistes, un temps soutenus par les États-Unis, rêvent d'un État d'Alsace-Lorraine indépendant de l'Allemagne et de la France.

La montée du « malaise alsacien » après 1918, qui évolue en crise ouverte en 1924, conduit à la naissance d'un important mouvement autonomiste qui débouche sur le procès de Colmar de 1928.

La compromission de certains mouvements avec le régime nazi dans les années 1930, colore durablement l'autonomisme alsacien de pangermanisme. Il renaît dans les années 1970 sur fond de lutte identitaire, mais ne retrouve pas son importance de l'entre-deux-guerres dans une France ayant amorcé sa décentralisation. L'autonomisme semble moribond jusqu'au milieu des années 2010, même si un candidat d'**Unser Land** avait été élu dans le canton de Sarre-Union (Bas-Rhin) lors des élections cantonales de 2011. Jusque-là, le courant régionaliste était essentiellement incarné par la formation identitaire **Alsace d'abord**. Depuis, le parti autonomiste **Unser Land** a pris la tête de la mouvance régionaliste alsacienne. Dernier né d'une longue lignée de partis autonomistes alsaciens qui, depuis les années 1930, évoluent entre tentations réactionnaires et identitaires.

Elsässische arbeiter - und bauernpartei

Le parti alsacien ouvrier et paysan

Parti politique autonomiste alsacien fondé en septembre 1929.

Il est issu du changement de nom de la *Kommunistische Partei-Opposition* (Parti communiste d'opposition) d'Alsace-Lorraine. La référence au communisme et à l'idéologie marxiste est abandonnée et il dérive progressivement vers le nazisme, en se faisant porte-parole de sa propagande via son journal *Die Neue Welt* que finance l'Allemagne.

Elsassisch Frunt

Le front culturel alsacien

Ce parti régionaliste alsacien est créé en 1974 à Strasbourg.

Il participe aux élections municipales de 1977 et publie le magazine *D'Budderfladà* (*La tartine beurrée*) de 1975 à 1980.

Il est remplacé en 1980 par *Unsri Gerachtigkeit*, un mouvement pour l'autogestion culturelle alsacienne, dont la plate-forme des revendications alsaciennes de Sélestat (1981), est soutenue par le Cercle René Schickele, la CFDT, le SGEN-CFDT, la CGT, le PS et le PCF, est adoptée à l'unanimité sous forme de motion par les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 1982.

Elsässische Kampfgruppe, die schwarzen Wölfe

Les loups noirs, Groupe de combat alsacien

Groupe autonomiste actif de 1976 à 1981. Lors de sa formation, les membres du groupe étaient avant tout des autonomistes : leurs revendications tournaient autour du bilinguisme. Ils font parler d'eux à travers divers actes incendiaires et de dynamitage contre des symboles de « l'impérialisme français » à travers l'Alsace. Arrêtés le 14 octobre 1981, leur procès s'ouvre le 12 juin 1982 à Mulhouse et relance le débat sur la perte de l'identité alsacienne et l'histoire singulière de cette région.

Elsässische Volksunion

Union du peuple alsacien (upa)

Parti politique autonomiste créé en 1988, il a fusionné en 2009 avec *Fer's Elsass* pour former le parti *Unser Land*.

Dans leur texte fondateur, ils proclament : « *Cessons de déléguer aux partis parisiens, au nationalisme étriqué, la défense de nos droits et de nos intérêts, défendons-les nous-mêmes au sein d'une organisation politique spécifiquement alsacienne. Nous en avons assez de subir et d'être traités en citoyens de second rang. Nous voulons pouvoir décider chez nous et retrouver ainsi notre dignité.* ».

Le Nationalforum Elsaß-Lothringen

Forum national d'Alsace-Lorraine, ou NFEL

Fondé en 1995, ce parti politique régionaliste alsacien-lorrain, participe à diverses élections mais n'a jamais obtenu d'élu, même municipal. Parmi ses revendications, on trouve le droit à l'autodétermination, un référendum sur l'indépendance de l'Alsace-Lorraine, la réintroduction de l'allemand à côté du français comme langue d'enseignement et langue administrative ainsi qu'une promotion du dialecte, une limitation de l'immigration et une protection de l'environnement renforcée.

Alsace d'Abord

Créé en 1989, c'est un parti politique régionaliste et identitaire. Il a connu son heure de gloire au début des années 2000 avec plusieurs élus au Conseil régional. Identitaire, le parti comprenait dans ses rangs des anciens membres du Front National et prône, à côté du bilinguisme, la « lutte contre l'islamisation ».

Fer's elsass

Pour l'Alsace

Créée en 2002, cette association autonomiste milite pour l'obtention d'un statut d'autonomie régionale pour l'Alsace ainsi que pour un bilinguisme intégral dans les écoles et dans l'administration locale.

En 2009, *Fer's Elsass* fusionne avec l'Union du Peuple Alsacien pour donner naissance à *Unser Land*.

Unser Land

Notre pays

En opposition à la loi sur la réforme territoriale de 2015, des rubans noirs font leur apparition sur les panneaux des communes alsaciennes. À l'origine de cette action, *Unser Land*, parti autonomiste alsacien. *Unser Land* est la dernière évolution d'une longue lignée de partis autonomistes alsaciens qui, depuis les années 1930, évoluent entre tentations réactionnaires, identitaires, pangermanistes...

Ce parti revendique le rejet des extrêmes, l'humanisme, l'Europe des régions, le « centrisme » et l'écologie. Il veut que le peuple alsacien puisse avoir le pouvoir. De même, il refuse l'uniformisation centralisatrice et le monolinguisme imposé en Alsace. *Unser Land* ne défend pas une vision ethnique de l'Alsace « est Alsacien qui veut et membre de notre parti quiconque partage nos idées ».



Moi et la frontière

Dans quelle proportion
vivez-vous la transfrontalité au
quotidien ?



> Pour aller travailler :

> Pour faire vos courses :

> Pour vos loisirs et vos
vacances :

> Où habitez-vous ? :



-4-

QUESTION DE DROIT ?

En Alsace comme en Moselle, un cadre juridique particulier dit « droit local » est appliqué. Son existence s'explique par le fait que ces trois départements (67,68,57) ont appartenu tour à tour à la France (avant 1870), à l'Allemagne (de 1871 à 1918) et à nouveau à la France depuis 1918, mise à part l'annexion de fait entre 1940 et 1944.

Ce droit local est constitué d'un ensemble de lois et règlements en vigueur au moment de l'armistice de 1918.

Destiné à être abrogé progressivement après le retour à la France en 1918, le droit local devait être une solution transitoire permettant le démantèlement des institutions du *Reichsland*. Mais la tentative avortée de sa suppression brutale par le gouvernement du Cartel des gauches en 1924, conduit à une crise majeure entre l'Alsace-Lorraine et Paris, qui a eu pour conséquence le maintien jusqu'à nos jours de nombreuses dispositions.

Le droit local s'applique à de nombreux domaines touchant à la vie quotidienne des Alsaciens-Mosellans. Citons-en quelques-uns : le droit des associations, les cultes, la chasse, le droit du travail, la sécurité sociale, l'artisanat, le statut scolaire, le repos du dimanche. Ce particularisme juridique, auxquels les Alsaciens sont attachés, contribue à une singularité de l'Alsace au sein de la République.

L'Institut du droit local et la Commission d'harmonisation

Créé en 1985, l'Institut du droit local alsacien-mosellan a pour objet de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses dispositions du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulèvent sa combinaison avec le droit général français. Il s'agit aussi d'un centre de documentation, de formation et d'information.

Quant à la commission d'harmonisation, créée elle aussi en 1985, elle est chargée de proposer et d'étudier les harmonisations qui paraîtraient possibles, en droit privé, entre les dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et celles applicables en « vieille France ».

Ce droit local spécifique se compose :

Des lois françaises d'avant 1870 non abrogées par l'administration allemande

1871

Après la guerre entre la France de Napoléon III et le royaume de Prusse qui se solde par la défaite de la France, l'Alsace est cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort.

Des lois allemandes adoptées par l'Empire entre 1871 et 1918 et des dispositions propres à l'Alsace-Lorraine adoptées par les organes locaux du *Reichsland*.

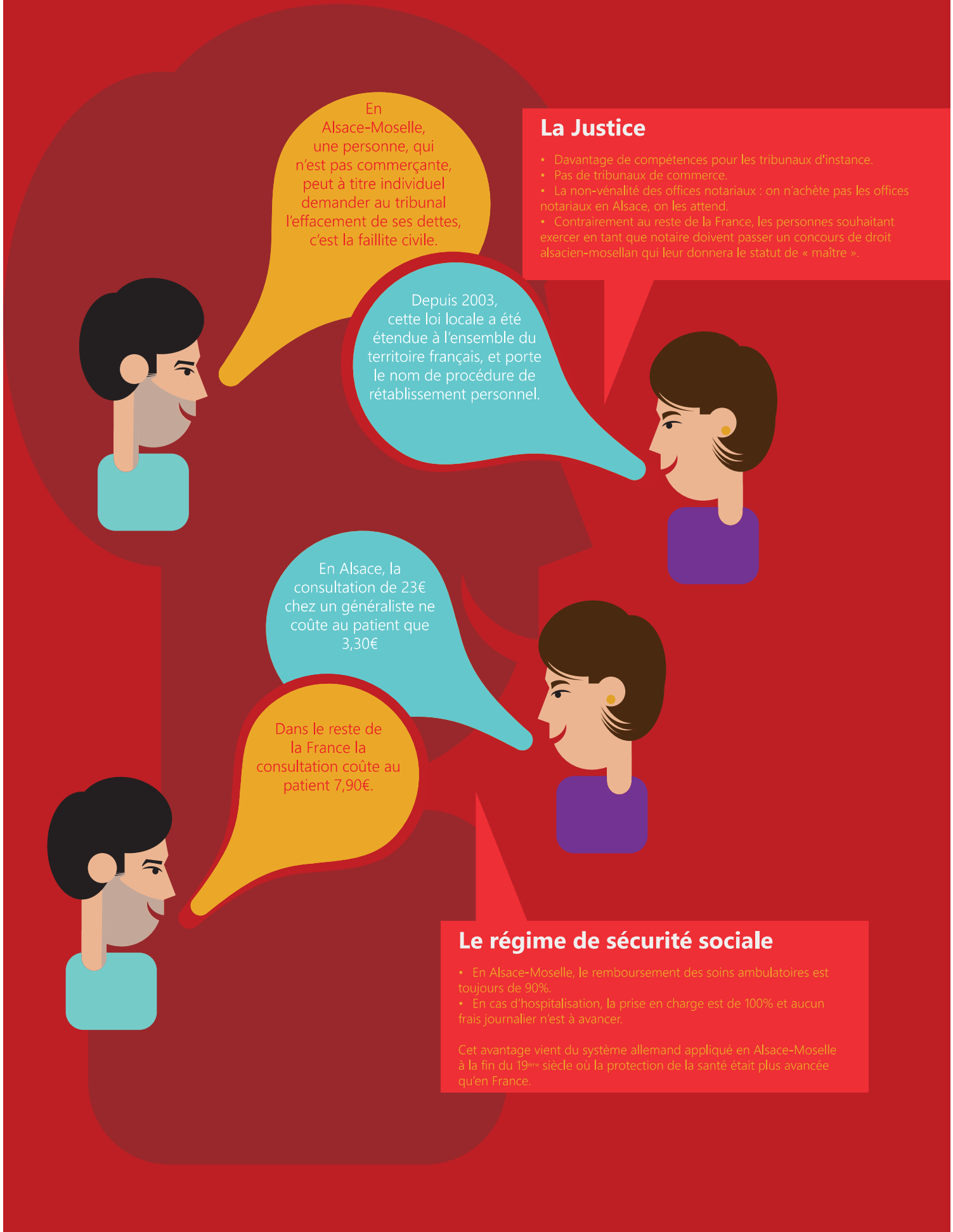
1871-1918

Les dispositions impériales allemandes sont applicables à l'ensemble de l'Empire et donc à l'Alsace-Lorraine. Par contre, durant cette période, l'Alsace n'est pas concernée par l'évolution des lois françaises comme les lois sur la laïcité : les lois de Jules Ferry (1879-1882) qui rendent l'école publique, gratuite et laïque, ou la loi de séparation des Églises et de l'État et la fin du Concordat napoléonien en 1905.

Des lois françaises intervenues après 1918 mais applicables aux trois départements recouvrés.

1919

Après le retour à la France, l'Alsace et la Moselle sont soumises à la législation française, mais aussi à des dispositions applicables à leurs seuls départements. Les principales dispositions héritées du Concordat et des lois allemandes sont maintenues et font partie depuis 1919, avec d'autres lois françaises, du droit local.



En
Alsace-Moselle,
une personne, qui
n'est pas commerçante,
peut à titre individuel
demander au tribunal
l'effacement de ses dettes,
c'est la faillite civile.

Depuis 2003,
cette loi locale a été
étendue à l'ensemble du
territoire français, et porte
le nom de procédure de
rétablissement personnel.

En Alsace, la
consultation de 23€
chez un généraliste ne
coûte au patient que
3,30€

Dans le reste de
la France la
consultation coûte au
patient 7,90€.

La Justice

- Davantage de compétences pour les tribunaux d'instance.
- Pas de tribunaux de commerce.
- La non-vénalité des offices notariaux : on n'achète pas les offices notariaux en Alsace, on les attend.
- Contrairement au reste de la France, les personnes souhaitant exercer en tant que notaire doivent passer un concours de droit alsacien-mosellan qui leur donnera le statut de « maître ».

Le régime de sécurité sociale

- En Alsace-Moselle, le remboursement des soins ambulatoires est toujours de 90%.
- En cas d'hospitalisation, la prise en charge est de 100% et aucun frais journalier n'est à avancer.

Cet avantage vient du système allemand appliqué en Alsace-Moselle à la fin du 19^{ème} siècle où la protection de la santé était plus avancée qu'en France.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN

Le droit communal

- Règles de fonctionnement différentes du Conseil municipal.
- Possibilité de prélèvements fiscaux spécifiques.
- Les Communes ont une obligation de secours aux personnes sans ressources (la forme et les montants sont définis par les Communes).
- Aide sociale pour les 16-25 ans sans ressources.

En France, avec la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ».

En Alsace-Moselle, les officiants des trois cultes reconnus (curés, pasteurs et rabbins) sont rémunérés par l'État.

Le régime des cultes

- Trois cultes reconnus (catholique, luthérien ou réformé, juif).
- Les communes doivent aider à l'entretien des lieux de culte.
- Quant à la pratique du *simultaneum*, c'est-à-dire l'exercice de deux cultes chrétiens (protestant et catholique) dans une même église, qui subsiste dans une cinquantaine d'églises, elle relève autant de l'usage que du droit.
- Enseignement religieux à l'école primaire, au collège et au lycée (sauf dispense des parents).

L'aide sociale

- Cotisations différentes pour les différentes caisses, plus élevées (1,5%) que pour le régime national, du fait de prestations supérieures.
- L'obligation des Communes de venir en aide au plus démunis est plus large. Ainsi, les personnes en grande difficulté sociale et financière, n'ayant pas accès au RSA, peuvent tout de même bénéficier d'une aide sociale locale, dès 16 ans.

Chasse, eaux et forêts

- Les ressources en eaux sont gérées selon des procédures différentes.
- L'exploitation forestière est régie par les Communes.
- Police de la chasse.
- Le gibier est géré par les Communes.
- Paiement d'un loyer à la Commune pour pouvoir chasser.
- Réparation des dégâts de gibier entièrement à la charge des chasseurs.
- Possibilité pour les Communes d'interdire totalement la chasse sur leur territoire.
- Le préfet peut être encore plus restrictif que ne l'est le ministre sur le reste du territoire national.
- La période d'ouverture de la chasse est comprise au maximum entre le 23 août et le 1^{er} février.

En France, il suffit d'avoir un permis de chasse et de s'être mis d'accord avec le propriétaire du terrain.

En Alsace-Moselle, le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau, est administré par les Communes, au nom et pour le compte des propriétaires.

En Alsace, les chasses communales sont majoritaires, les Communes louent l'ensemble de leur ban pour une durée de neuf ans. Le coût élevé explique le faible nombre de chasseurs en Alsace.

Le régime foncier

- Il n'existe pas de conservation des hypothèques en Alsace-Moselle. Néanmoins, il existe une preuve de la propriété documentée, un « livre foncier » est tenu par l'autorité judiciaire.
- La particularité du foncier alsacien est une dénomination des lieux-dits uniquement en langue allemande, l'allemand étant la langue de l'administration jusque vers 1800.

Les associations

- Alors qu'en droit commun, l'enregistrement d'une association se fait auprès de la préfecture, en Alsace-Moselle cet enregistrement se fait auprès du tribunal d'instance.
- Facilitation du coopérativisme.
- Pleine capacité juridique (comme une entreprise).

En Alsace-Moselle, une association peut avoir un but lucratif et recevoir des dons et des legs.

En France, non. La loi de 1901 s'applique.

En Alsace-Moselle, on dispose de deux jours fériés supplémentaires par rapport au reste de la France : le Vendredi-Saint et la Saint-Étienne (26/12).

Le Vendredi-Saint

est le vendredi précédent Pâques. Il a été accordé aux Protestants par le Concordat.

La Saint-Étienne, aussi appelé le deuxième jour de Noël. C'est, au début du 20^{ème} siècle, également un jour férié en France. Lorsque la France procède à la séparation des Églises et de l'État en 1905 ce jour chômé a été abandonné.

Le droit local du travail

- Le maintien de la rémunération en cas d'absence (les salariés du secteur privé ont droit pour un certain temps au maintien intégral de leur salaire sans délai de carence et sans condition d'ancienneté, lorsque la cause de l'absence n'est pas de leur fait et qu'elle empêche l'exécution de leur contrat de travail). Cet avantage est hérité du droit allemand.
- Le repos dominical et les jours fériés : dans l'industrie, il est interdit d'employer des salariés le dimanche, sauf dérogation ; dans le commerce, la loi autorise en principe une ouverture dominicale pour une durée maximale de cinq heures ; le maire d'une commune peut autoriser l'ouverture des commerces et l'emploi des salariés jusqu'à dix heures pour les quatre dimanches avant Noël.
- Un préavis de démission et de licenciement toujours favorable au salarié. Le salarié alsacien ou mosellan bénéficiera toujours du meilleur délai (le plus court) pour poser sa démission ou (le plus long) s'il se fait licencier. Une personne travaillant en Alsace dispose, en général et selon la catégorie de travailleur à laquelle elle appartient, d'un délai de six semaines pour poser sa démission. De même, son employeur doit respecter ce délai de six semaines pour le licencier. L'intérêt du droit local est ici que ces dispositions ne s'appliquent que lorsqu'elles sont plus favorables que le droit général, les conventions collectives ou le contrat de travail.

Moi et le droit local

**Est-ce-que ces spécificités font
partie intégrante de votre
identité alsacienne ou
accepteriez-vous d'y renoncer ?**

OUI

NON

-5. FAUT-IL VIVRE EN ALSACE POUR ÊTRE ALSACIEN ?

80 000... C'est le nombre d'Alsaciens vivant hors d'Alsace !

La plupart d'entre eux se sont regroupés au sein d'associations. Ces personnes contribuent activement au rayonnement de la région dans le monde.

Pour fédérer tous ces expatriés, est créée en 1981, l'Union internationale des Alsaciens. Véritable relais de convivialité et de proximité, elle participe à la promotion de l'Alsace à l'international.

Les Alsaciens vivant à l'étranger cultivent leur attachement à leur région d'origine en conservant leurs traditions même loin de l'Alsace.

Aujourd'hui, on compte 53 associations des Alsaciens de l'étranger. Se sont créées tout récemment celles de Zurich, Chicago, Côte d'Ivoire, Dubaï, Bénin, Pologne et Marrakech.



EN FRANCE ALSACE

Association **ALSACE-NEPAL**

Association **ALSACE-BIELORUSSIE**

Association **ALSACE-CRETE**

Association **ALSACE-ETATS-UNIS**

Association **ALSACE-ISLANDE**

Association **ALSACE-ISRAËL**

Association **ALSACE-LIBAN**

Association **ALSACE-MACEDOINE ALMA**

Association **ALSACE-MOLDAVIE**

Association **ALSACE-QUEBEC**

Association **ALSACE-LITUANIE**

Association **ELSASS-CORSICA EUROPA**

Association **INDE-ALSACE**

Association **JAPON-ALSACE**

Association **RHIN-VOLGA**





NOUVELLE-AQUITAINE

AMICALE DES ALSACIENS ET LORRAINS DE BORDEAUX

ASSOCIATION DES ALSACIENS ET AMIS DE L'ALSACE DU PAYS BASQUE

ÎLE DE FRANCE

ASSOCIATION GÉNÉRALE D'ALSACE ET DE LORRAINE (AGAL)

DÉCIDEURS ALSACIENS DE PARIS

OCCITANIE

HOPLA G'SUNDHEIT

PAYS DE LA LOIRE

ASSOCIATION DES ALSACIENS DE L'ANJOU

SOCIÉTÉ RÉGIONALE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

CAROLA - CERCLE DES ALSACIENS DE LA RÉGION OUEST ET DE LOIRE
ATLANTIQUE

PROVENCE-ALPES - CÔTE D'AZUR

ASSOCIATION DES ALSACIENS ET LORRAINS DE PROVENCE-CÔTE D'AZUR

AMICALE DES ALSACIENS-LORRAINS DE FRÉJUS - ST RAPHAËL

AMICALE DES ALSACIENS-LORRAINS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CERCLE DES ALSACIENS DE LYON

AMICALE DES ALSACIENS ET LORRAINS EN CÉVENNES

**Moi
hors d'Alsace**

**Où allez-vous ?
Qu'empportez-vous ?
Affichez-vous votre identité
alsacienne ou êtes-vous un Français
parmi d'autres ?**





